

LE CENTRE COMMERCIAL EUROPÉEN DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le **CENTRE COMMERCIAL EUROPÉEN (C.C.E)**, avait diffusé en 2006 et en 2007 près de 800 000 avis de livraison promettant l'envoi d'un ordinateur portable, d'un appareil photo, d'un lecteur DVD et d'un chèque de 300 €.

En fait, seule une lecture attentive des documents promotionnels permettait de découvrir que trois personnes uniquement seraient bénéficiaires de ces lots, les autres étant destinataires de lots de faible valeur (*nettoie CD, range CD*).

Le caractère trompeur des documents publicitaires a été sanctionné par le tribunal correctionnel de Strasbourg qui, le 13 octobre 2009, a condamné le **C.C.E** à 20 000 € d'amende. Le président et le directeur du marketing du **CENTRE COMMERCIAL EUROPÉEN** ont été condamnés chacun à 4 000 € d'amende. **L'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin**, partie civile dans cette affaire, obtient 1 700 € de dommages et intérêts.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**